

« EN HAUT ET EN BAS » BIS POSITIONS SOCIALES ET EMPRISE SUR L'ETAT

Par Jean Blairon

Il y a un peu plus d'un an, nous publions une analyse intitulée « *En haut et en bas* » *Emprise de l'Etat et positions sociales*¹. Nous y énonçons, exemples à l'appui, que l'on pouvait être frappé des différentiels de logiques et de raisonnements qui guident ou doivent guider l'action de la puissance publique en matière de redistribution des richesses et de régulation des rapports sociaux. Il nous semblait difficile de nier que ces différentiels, qui s'incarnent dans des logiques d'action repérables, sont plus que liés aux positions sociales de ceux sur qui elles portent.

L'actualité toute récente nous apporte des exemples frappants qui nous conduisent à étendre notre thèse à l'emprise qu'exercent **sur** l'Etat certains agents : extrême dans certains cas, nulle dans d'autres, selon, une fois encore, que l'on se situe « en haut ou en bas » de la société.

Le premier fait qui est porté à notre connaissance concerne l'amertume qu'entreprendrait l'ancien souverain du pays envers son gouvernement, du fait de la diminution drastique de son train de vie, compte tenu de la diminution de la dotation publique dont il bénéficie.

Nous employons le conditionnel, puisqu'il s'agit en fait de bruits relayés par les médias qui en auraient eu l'écho ; ils ne sont étayés par aucune déclaration officielle, mais n'ont pas fait non plus l'objet de démentis².

Albert II se serait plaint de ne plus pouvoir faire face à l'entretien de ses résidences (une propriété dans le Sud de la France, un appartement au cœur de Paris...), voire de ne plus pouvoir alimenter son luxueux yacht en carburant. Le souverain qui vient d'abdiquer se demanderait « pourquoi tant d'ingratitude ? » de la part d'un pays pour qui il est supposé avoir tant fait. Des contacts politiques informels auraient été pris pour trouver un « arrangement ».

Si ces rumeurs devaient s'avérer fondées, on ne pourrait que s'étonner du raisonnement.

Pendant toutes les années de son règne, le Roi a en effet bénéficié d'une dotation dont le montant n'a été justifié par aucun calcul et dont l'usage n'a été soumis à aucun contrôle et ce, compte non tenu de sa fortune personnelle. Le curieux langage qui conduisait certains médias à parler du « métier » de Roi masquait en fait la complète désaffiliation sociale qui caractérisait la situation : l'emprise de la famille royale sur l'Etat était telle que la contribution publique à la « liste » royale ne faisait l'objet d'aucune objectivation. Davantage : la famille royale peut se targuer d'être la seule famille du pays pour laquelle l'Etat a pris en charge, pendant de nombreuses années, sans guère de contreparties, les frais liés à sa progéniture (chacun des enfants légitimes du couple royal recevant lui aussi une « dotation »), sans parler des « émoluments » très généreux de l'ancienne reine Fabiola, dont la gestion a posé les questions que l'on sait.

1 www.intermag.be/images/stories/pdf/En_haut_et_en_bas.pdf.

2 Les informations relatées dans les médias ont de plus en plus le statut de « faits institués », dotés d'une existence propre. Remarquons en l'occurrence que des questions parlementaires ont été posées à ce sujet et que le Premier Ministre y a répondu.

Pendant ce même week-end, on nous rapporte un entretien d'une demandeuse d'emploi avec sa « facilitatrice » de l'Onem. Alors que la personne concernée a travaillé dès sa sortie des études pendant un peu moins de dix ans et qu'elle a été victime d'un licenciement dû à la mauvaise gestion de l'organisation qui l'employait, elle s'est entendue déclarer cette affirmation péremptoire : « Vous n'avez pas assez cotisé pour pouvoir bénéficier pendant aussi longtemps (deux ans, ndla) d'un revenu de remplacement. »

Le propos ne laisse pas d'étonner puisque le régime de solidarité et de sécurité sociale, qui donne des garanties aux personnes pour leur permettre de traverser les aléas de l'existence, n'est pas, pour autant que nous le sachions, (encore) lié à une cotisation personnelle. Il s'agit toujours d'une redistribution collective, qui permet aux moins favorisés de ne pas subir une trop rapide désaffiliation sociale. Ce mensonge éhonté de la part d'un agent public s'accompagne de toutes sortes de violences symboliques, dont l'abus de langage n'est pas la moindre : la « facilitatrice » ne se contente plus de chercher la faute, elle cherche à la produire en tentant de susciter chez l'ayant droit une réaction de colère qui justifiera une sanction (la suspension temporaire des allocations), dont elle menace d'ailleurs la personne en permanence.

Une étude que nous venons de consacrer aux personnes cartographiées comme « NEET » (« Not in Employment, Education or Training) nous a d'ailleurs conduits à démontrer que ces personnes « bénéficiaires » d'un revenu de remplacement pouvaient être soumises aux procédés destructeurs de la personnalité que Goffman a attribués aux « institutions totales ».

Nous vivons bien dans une curieuse société où l'emprise des « désaffiliés par le haut »³ sur l'Etat peut être si forte qu'ils peuvent tenter de culpabiliser ses responsables en leur faisant un reproche d'ingratitude dès lors que leur rente inconditionnelle diminue, tandis que l'emprise des « désaffiliés par le bas » est si nulle que la violence symbolique peut se déchaîner sur eux en échappant aux regards et aux sanctions, au nom de la « responsabilisation » qu'il faudrait produire dans leur esprit pour éviter qu'ils ne deviennent des « assistés ».

Un autre exemple étonnant de comportement d'un « désaffilié par le haut » nous est livré dans l'entreprise publique autonome de Belgacom. Son dirigeant, Didier Bellens, vient en effet de se permettre d'insulter l'actionnaire étatique et le Premier Ministre lui-même, accusé d'indifférence à l'entreprise et d'une attitude infantile et intéressée : Elio Di Rupo attendrait « ses » dividendes comme un enfant, sa Saint-Nicolas. Pour un peu, le patron de Belgacom accuserait son actionnaire public... d'ingratitude.

Remarquons d'abord que les saillies de Didier Bellens ne font que pousser à la caricature ce que les dirigeants publics ont produit eux-mêmes. La conversion au néo-libéralisme qui les a massivement emportés à partir des années 80, partout en Europe, les ont conduits à liquider les services publics les plus rentables pour les vendre aux marchés. La croyance dans les « vertus » de la libre entreprise s'est incarnée dans les salaires des « top managers » ; dans les entreprises prétendues publiques mais surtout très autonomes (c'est-à-dire échappant aux contrôles et à l'obligation de participation à la société), le salaire du dirigeant peut être beaucoup plus élevé que celui... du Premier Ministre.

A force de croire et de se faire croire que l'entreprise capitaliste est le seul moteur de la société, les dirigeants publics ont rendu possible une emprise sur l'Etat sans précédent, que les propos et les comportements d'un Didier Bellens ne font qu'illustrer crûment.

3 L'expression est de Robert Castel. Le sociologue définit en effet la désaffiliation comme « le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit ». Il oppose les « individus par excès » et les « individus par défaut », tous deux caractérisés par leur désaffiliation sociale : une première forme de désaffiliation par le bas, de nature involontaire et une deuxième forme de désaffiliation par le haut, de nature volontaire : les individus par défaut manquent des supports pour pouvoir se réaliser comme tels ; les individus par excès pensent et font penser qu'ils peuvent se réaliser en s'appuyant sur leur seule industrie personnelle.

Mais on peut légitimement se demander si l'emprise des entreprises capitalistes sur l'Etat, jusqu'à les placer au-dessus des lois, n'est pas telle que les « responsables » politiques l'ont voulue.

Trois questions restent cependant nécessaires : le patron Didier Bellens aurait-il accepté d'un de ses employés qu'il « ternisse » l'image de son « entreprise » par des propos scabreux ou ce collaborateur hypothétique aurait-il été renvoyé pour faute grave sans autre forme d'indemnité ou de procès ? En second lieu, a-t-on pu ou à tout le moins a-t-on essayé de chiffrer l'avantage concurrentiel dont a disposé le « stratège » de Belgacom du fait de la fidélité de nombre de ses « clients » au service public dont il a hérité en le méprisant ? Là aussi, l'apport de l'Etat semble bien passé sous silence, comme sont régulièrement oubliées les innombrables aides publiques que reçoivent les entreprises capitalistes qui s'empressent de les passer sous silence pour pouvoir se présenter comme le moteur de la société et justifier ainsi une emprise sans commune mesure sur les Etats.

Enfin, un différentiel de réactions frappe : lorsque les syndicats se battent pour défendre les droits des travailleurs, il se trouve toujours de nombreux exégètes plus ou moins spontanés pour les accuser de mettre en danger l'entreprise ou le secteur concernés, de faire fuir les investisseurs, de nuire à la réputation de l'économie du pays, etc.

Ne pourrions nous attendre à des réactions équivalentes à propos de l'attitude du patron de Belgacom ? Les conflits qu'il produit au grand jour ne sont-ils pas, eux, de nature à jeter le doute sur notre économie et sa gestion publique ?

Aussi la question qui se pose dans l'actualité est peut-être moins « pourquoi tant d'ingratitude ? » que « pourquoi tant d'obscénité⁴ ? ».

Et si l'on veut éviter que cette obscénité ne favorise un redoutable rejet des institutions, il semble qu'il faille sans relâche poser la question, au-delà même des enjeux d'égalité, de solidarité et de liberté, de la **symétrie** des droits et des épreuves légitimes au regard des positions sociales.

L'excès d'emprise des uns et l'absence d'emprise des autres constitue en effet une asymétrie inacceptable dans un régime politique qui est supposé consacrer l'égalité des citoyens face à la conduite de l'Etat. La question se pose dès lors de savoir si les luttes pour la liberté, l'égalité et la solidarité ne devraient pas adopter systématiquement le prisme de l'asymétrie pour se nommer et se mener.

4 Au sens d'impudence, que nous avons malheureusement souvent dû illustrer. Par exemple, www.intermag.be/analyses-et-etudes/lien-champ-politique/341-child-focus-l-obscenite-et-la-sensure ; www.intermag.be/analyses-et-etudes/lien-medias-multimedias/397-crise-et-communication-letalement-de-lobscenite ; ou encore www.intermag.be/analyses-et-etudes/lien-champ-culturel/380-queurope-creativeq-une-nouvelle-manifestation-de-lobscenite-du-pouvoir-europeen.